Envoyé en préfecture le 31/03/2026
Reçu en préfecture le 31/03/2026
Publié le
ID : 035-213502735-20260330-CM2026MARS30-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

Nombre de Conseillers Municipaux :

En exercice : 19

Présents à l'ouverture de la séance : 17 - Quorum réuni

Date de la convocation :

24 Mars 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le trente mars, à dix-neuf heures trente minutes, légalement convoqué, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en Coglès, s'est réuni dans la salle du conseil municipal en séance publique, sous la présidence de Monsieur Rodolphe HAMEAU, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
Mr Rodolphe HAMEAU, Mr Mickaël JULIEN, Mr Éric D'HANGEST, Mme Virginie MALLE, Mr Régis ROGER, Mme Maud LIGER, mme Audrey AURIOL, Mr Laurent BARBOT, Mr Nicolas LANGLAIS, Mme Mélanie DAVY, Mme Angélina MAHÉ, Mr Benjamin BRUNEAU, Mme Sabrina GIROU, Mr Pascal RÉGNAULT, Mr Didier LERAY, Mme Anne-Sophie DENOUAL, Mme Géraldine LEMARIÉ.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Marylène ROUSSEL qui a donné pouvoir à Mr Rodolphe HAMEAU, Mr Mieszko DUSAUTOY qui a donné pouvoir à Mr Benjamin BRUNEAU.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mr Mickaël JULIEN.

CM2026-MARS-N°30
OBJET : ÉLECTION DES MEMBRES DU C.C.A.S.

Monsieur le Maire rappelle qu'en ce milieu de mandature municipale, le Conseil Municipal doit élire la moitié des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, sachant que, par délibération n° CM2026-MARS-N°29 en date du 30 Mars 2026, le nombre de ses membres a été fixé à 14 ; l'élection porte donc sur sept membres du Conseil Municipal sachant que le Maire est président du Centre Communal d'Action Sociale.

L'élection se déroule en application de l'article R. 123-8 du code de l'action sociale et des familles.

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment ses articles R. 123-7 et R. 123-8,
Vu sa délibération prise sous le n° CM2026-MARS-N°29 fixant le nombre des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité, quorum réuni – 17 élus présents et 19 élus votants :

- Procède ainsi qu'il suit à l'élection de ses représentants au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale :

Une liste est en présence :

Envoyé en préfecture le 31/03/2026
Reçu en préfecture le 31/03/2026
Publié le
ID : 035-213502735-20260330-CM2026MARS30-DE

Liste « Maud LIGER » comprenant :

- Maud LIGER
- Géraldine LEMARIÉ
- Pascal RÉGNAULT
- Audrey AURIOL
- Mélanie DAVY
- Sabrina GIROU
- Mickaël JULIEN

Après vote, sont élus membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale les membres nommés ci-dessus.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations
A Saint-Germain-en-Coglès,
Le 31 Mars 2026.
Le Maire,
Rodolphe HAMEAU.